

Bruit autour des aéroports de nouvelles pratiques ?

Colloque national organisée par ACNUSA et CIDB

LE 18 JUIN 2009 « Salon de l'aéronautique et de l'espace le Bourget »

- La concertation autour des zones aéroportuaires
le point de vue des associations.

Par Mr MICHEL GRENOT Président du collectif
ALERTE NUISANCES AERIENNES

ALERTE NUISANCES AERIENNES

Collectif de 16 Associations – 1 .800 Adhérents

Essonne – Seine et Marne – Val de Marne



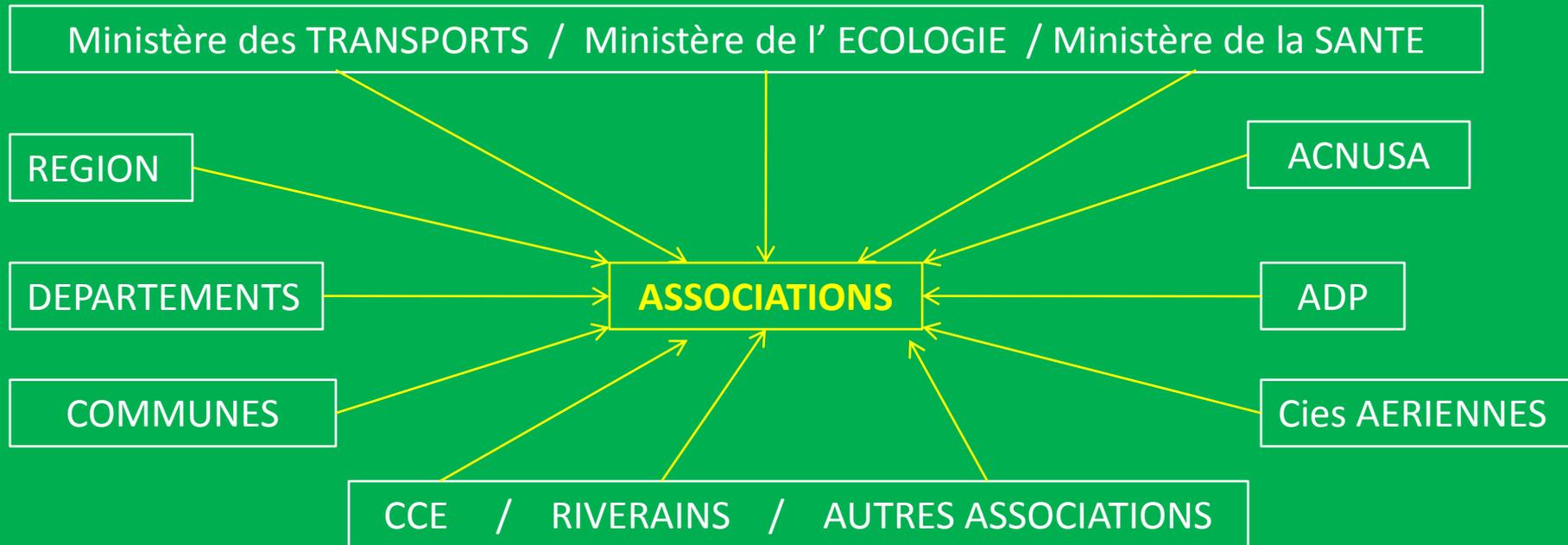
Association Briarde Contre les Nuisances Aériennes	77170	BRIE COMTE ROBERT	M. MAX LASORNE
ACNAEO	91360	EPINAY SUR ORGE	M. Daniel ROUX
ASEOR	91400	ORSAY	M. Lionel CHAMPETIER
A.D.E Marcelin BERTHELOT / CASTORS RIS ORANGIS	91130	RIS ORANGIS	M. Noël d'ANGELY
ASSOCIATION DE DEFENSE DU SITE DE VARENNES JARCY (ADSVJ)	91480	VARENNES JARCY	M. Andrew STRAPEC
ASSOCIATION DE PROTECTION CONTRE LES NUISANCES AERIENNES VAL DE SEINE, VAL D'YERRES (APCNA)	91450	SOISY SUR SEINE	M. Jean-Claude VUILLIN
AVEVY	91330	YERRES	M. Gérard BOUTHIER
ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT	91600	SAVIGNY SUR ORGE	Mme Evelyne BOURNER
Génovefaire	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS	M. Daniel BOUCHON
LES HABITANTS DE LA GARE D'EPINAY-SUR-ORGE	91360	EPINAY SUR ORGE	M. Éric DARNAJOUX
ASSOCIATION ICARE	91460	MARCOUSSIS	M. Pierre-Marc SUPERVILLE
OYE 349	94370	SUCY EN BRIE	M. Luc OFFENSTEIN
UFC Que Choisir « Draveil »	91210	DRAVEIL	M. Guy BESTELLE
VILLEMOISSON ALTERNATIVES	91360	VILLEMOISSON SUR ORGE	M. Marc DESJOURS
ASSOCIATION QUALITE VIE	91070	BONDOUFLE	M. Jean-Claude DOUILLARD
Alerte Nuisances Aériennes	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS	M. Michel GRENOT

LA CONCERTATION



LE POINT DE VUE DU COLLECTIF ALERTE NUISANCES AERIENNES

• DEFINITION DE LA CONCERTATION : préparer **ensemble** l'exécution d'un **projet**



• PROJET : Concilier une croissance **contrôlée** du trafic et le développement économique et urbain autour des aéroports avec l'amélioration de la qualité de vie des riverains.

FORCES SOCIETALES EN **PRESENCE**

- Développement économique lié au transport aérien
- Les emplois générés par une plate forme (Airport Council International)
- Acceptation / Refus des populations survolées (4, 5 millions pour la région Ile de France)/ La gêne/Les inégalités sociales/ Le refus de la psycho- acoustique simpliste
- Refus des dégradations environnementales sonores/chimiques/paupérisation urbaine/ coût social.
- Respect des critères de santé publique

LA CONCERTATION A LA FRANCAISE

- Absence totale de volonté des pouvoirs publics de définir un projet à long terme considérant tous les aspects de la problématique des zones aéroportuaires et en particulier celui de la gestion de la croissance du trafic pour les 15 ans qui viennent
- Désintérêt flagrant de l'Etat et de ses services : certaines CCE ne se réunissent pas au moins une fois par an.
- Les zones aéroportuaires négligées par le Grenelle de l'Environnement.
- Les « Rapports » et la politique des « auditions » remplacent la nécessaire concertation organisée, large et pérenne :
 - 2003 le rapport GONNOT /Politique aéroportuaire en 2020
 - 2008 le rapport DERMAGNE (CCDD et CIC)
- Discussions techniques et financières sous la pressions des Associations et des Elus, pour la réparation d'un préjudice (Insonorisation)
- ACNUSA : organisation compétente et active mais aux pouvoirs limités face à l'Etat.
- Des initiatives isolées, parfois intéressantes, mais tardives (ENVOL , DEBAT)

DES TENTATIVES DE CONCERTATION DEDIEES OU PERENNES

A L'ETRANGER

Pacification des relations entre acteurs/recherche de « l'acceptabilité sociale » autour de 9 aéroports. (FABUREL/UNIVERSITE PARIS XII)

Opposition
(Associations et

Les arrêtés
scientifiques

Risques

EN FRANCE

Les Assises
(2005)

Participa

La gouver

Tab. 3 : Temporalité des structures et types de procédures de dialogue (2007)

	Amsterdam	Bruxelles	Chicago	Francfort	Genève	
Dispositifs de dialogue	Structure pérenne	Comité Régional Consultatif de Schiphol CROS	Forum de Concertation (ne s'est pas réuni depuis deux ans)	O'Hare Noise Compatibility Commission (ONCC)	Regional Dialog Forum (RDF)	Commission de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien (CCLNTA)
	Structure temporaire				Médiation (1999-2000)	Commission mixte franco-suisse
	Procédure de consultation		Consultation dans le cadre de l'élaboration du Plan START		Consultation dans le cadre de la procédure administrative d'autorisation de la 4 ^e piste (enquête publique)	

	Londres	Los Angeles	Sydney	Vienne	
Dispositifs de dialogue	Structure pérenne	Heathrow Airport Consultative Committee (HACC) Local Focus Forum	Lax Area Advisory Committee LAX Community Noise Roundtable	Le Sydney Airport Community Forum (SACF)	Dialog Forum
	Structure temporaire		Environmental Justice Task force Concertation temporaire autour du plan masse		Médiation (2000-2005)
	Procédure de consultation	Consultations : bruit, relogement, positionnement des pistes, accès au site de l'aéroport, vols de nuit			Enquête publique procédure administrative d'autorisation de la 3 ^e piste

Source : Centre de Recherche Espace, Transport, Environnement et Institutions Locales (CRETEIL) - Université Paris XII (2007)

nde aérien) et existentiels

revendicatives,

aux aéroports

énéraux du 91 et du 94

u 94

UN EXEMPLE A MEDITER : **AMSTERDAMISCHIPOL**

- Les procédures d'exploitation, les restrictions, les mesures d'aménagement du territoire évaluées par les Ministères concernés et le CROS (Schipol Régional Consultative Committee)

- Le CROS : 1 délégation des associations

 - 1 délégation des 30 conseils locaux

 - 1 délégation des 3 conseils régionaux

 - 3 compagnies aériennes

 - le groupe Schipol et l'ATC (contrôle aérien)

- Le CROS se réunit 8 fois par an. Il a un Président indépendant et quatre « plein-temps »

- Le CROS a un budget annuel de 1,2 million d'Euros.

CONCLUSION

- La concertation autour des zones aéroportuaires : un processus obligatoirement refondé, suivi et contrôlé par les pouvoirs publics centraux et territoriaux, du fait de la multiplicité des acteurs, en réponse à :

L'inefficacité du système actuel des CCE /composition/ fréquence/gouvernance totalement d'un autre âge.

La demande sociale croissante de réduction des gênes, inégalités et injustices sociales dans les zones aéroportuaires.(Collectivités locales et riverains)

L'absence de concertation et les risques de déplacement des structures de médiation/concertation vers des arènes de régulation judiciaires, médiatiques, revendicatives violentes

La prise de conscience des risques sanitaires liés au bruit et à la pollution dans les zones aéroportuaires

Aux risques économiques que les conflits potentiels font courir aux aéroports